



COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre à 19 h 30.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, Mme HARAN Corinne, Mme DUCOURNAU Marcelle, M. PICOT Olivier, M. GARRIGUE Jean-Michel, M. GARIADOR Alain, Mme DACHARY Sylvie, M. AIME Ramuntxo, Mme CHARLANNE Sandrine, Mme BONNARDET Marlène, M. FERRUS Stéphane, Mme CABROL Laurence, Mme THOMAS Nélize.

Secrétaire de séance : Mme LAFFONTAS Céline

Absents excusés :

Mme JOST Sybille ayant donné pouvoir à M. ECHEVERRIA Philippe
M. GAROSI Rémy ayant donné pouvoir à M. GARMENDIA Jean
M. VITIELLO Laurent ayant donné pouvoir à M. MAISTERRENA Didier
Mme CAZAUX Marie-Christine ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline
Mme FAVRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme DUCOURNAU Marcelle
M. DARRIGOL Daniel

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres ayant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Date d'affichage : 22 novembre 2024

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2024/71

Fixation des tarifs de la cantine, de l'accueil de loisirs et du périscolaire

M. le Maire explique que la société EOLE, qui fournit les repas de la cantine scolaire a écrit à la collectivité pour lui signifier une révision des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 en raison notamment de la hausse du coût des matières premières.

Le nouveau tarif d'achat pour les repas de la cantine scolaire et des repas pris par les enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement s'élèvera à 3.78 € HT (3.71 € HT auparavant).

	QFde 0 à 620 €	De 621 à 800 €	De 801 à 1200 €	De 1201 à 1500 €	1501 € et +
Tarifs appliqués depuis le	4 €	4,25 €	4,55 €	4,85 €	

1 ^{er} /09/2023					
Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2025	4 €	4,40 €	4,80 €	5,20 €	5,60 €
Tarif unique hors commune	6 €				

M. le Maire explique ensuite à l'assemblée que l'augmentation des divers coûts (énergie, repas, charges de personnel...) a amené la commune à réfléchir à une nouvelle grille tarifaire pour la fréquentation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

TARIFS COMMUNE

Journée avec repas

Enfants	QFde 0 à 620 €	De 621 à 800 €	De 801 à 1200 €	De 1201 à 1500 €	1501 € et +
Le 1 ^{er}	11 €	14 €	18 €	19 €	20 €
Le 2 ^{ème}	10 €	13 €	17 €	18 €	19 €
A partir du 3 ^{ème}	9 €	12 €	16 €	17 €	18 €

Demi-journée avec repas

Enfants	QFde 0 à 620 €	De 621 à 800 €	De 801 à 1200 €	De 1201 à 1500 €	1501 € et +
Le 1 ^{er}	8 €	11 €	14 €	15 €	16 €
Le 2 ^{ème}	7 €	10 €	13 €	14 €	15 €
A partir du 3 ^{ème}	6 €	9 €	12 €	13 €	14 €

Demi-journée sans repas

Enfants	QFde 0 à 620 €	De 621 à 800 €	De 801 à 1200 €	De 1201 à 1500 €	1501 € et +
Le 1 ^{er}	6 €	8 €	10 €	11 €	12 €
Le 2 ^{ème}	5 €	7 €	9 €	10 €	11 €
A partir du 3 ^{ème}	5 €	7 €	9 €	10 €	11 €

TARIFS HORS COMMUNE

	Journée avec repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
Tarif unique	25 €	18 €	14 €

Après en avoir entendu les explications, le conseil municipal :

ADOpte les tarifs des services détaillés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un nouvel avenant avec la société EOLE ;

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les opérations budgétaires et comptables correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,




M. ECHEVERRIA Philippe.

La secrétaire de séance,



Mme LAFFONTAS Céline

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le



ID : 064-216400382-20241126-2024_11_26_71_2-DE